



Monsieur Gérard QUENNESSON
Président CQFD

68 Rue du Port
02300 CHAUNY

Editorial

Chers amis,

Nous voici déjà au début de cette année 2005, porteuse de tant d'espairs et de projets pour tous les élus que nous sommes. Nous aimerions mettre en place tant de choses pour nos concitoyens, pour leur confort, pour leur qualité de vie, pour leur bien être.

Bien évidemment, ces multiples projets que nous imaginons se heurtent à la dure réalité des contingences matérielles d'un univers concret, comptable et mercantile. L'aide que nous pourrions escompter pour les réaliser est définie suivant des critères prioritaires que nous ne maîtrisons pas toujours... On ne peut pas s'offrir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière : cela, nous le savons tous. Des engagements ont été pris par ailleurs, que nul ne saurait contester. Mais est-il illégitime pour autant de revendiquer une évolution harmonieuse de notre territoire ? Un dicton plein de bon sens nous conseille «qu'il ne faut pas mettre tous nos œufs dans le même panier »... Le développement d'un territoire a donc besoin de se décliner en multiples axes qu'ils convient de définir dans une stratégie équilibrée et solidaire.

Mais ce qui crispe par-dessus tout quiconque a l'ambition de participer à cette aventure politique, c'est cette fâcheuse dérive de ceux qui détiennent une parcelle de pouvoir, de faire fi de l'avis des «co-élus» auxquels ils doivent leur mandat. Il est vrai que ceux-ci n'ont aucunement le devoir de rendre des comptes aux citoyens dont ils portent l'intérêt, dans ce système oligarchique qui «shunte» tout rapport avec les électeurs.

Il est vrai aussi que nous ne mettons pas beaucoup de cœur à l'ouvrage pour revendiquer une part de parole au débat interterritorial. En témoigne l'état «léthargique» de nos conseillers communautaires, et le quasi enterrement de notre «groupe des élus ruraux». Fallait-il confondre consensualisme et passivité? Fallait-il cette frilosité complexée qui nous empêche de parler même quand nous ne savons pas, ou que nous ne sommes pas sûrs?

Quoiqu'il en soit, je me suis décidé, avec l'avis d'autres de nos collègues bien sûr, de raviver en nous la flamme du militantisme rural. Celui qui fait que notre mission d'élu n'est pas un travail ou une « profession » comme certains voudraient qu'il en soit. C'est pour nous un acte gratuit et désintéressé, un don de soi en quelque sorte, qui est totalement porté par le souci de l'intérêt général.

Aussi, je suis certain que nous avons tout intérêt à réfléchir et débattre **ensemble** et **très sérieusement** de **tous** les dossiers de l'intercommunalité, et de ne négliger aucun avis, même s'ils nous semblent un tant soit peu farfelu, impertinent ou « impoli », n'en déplaise au paternalisme condescendant de nos collègues de l'exécutif.

Sommaire de la lettre :

p2 Ê Les Mercredis alterréactifs

p3 Ê Transfert des OM.

p4 Ê La « ZES » miracle

p5 Ê La charte de pays

p6 Ê contes des 1001 noises

Mes propositions de travail page 2 : les mercredis alterréactifs

Les Mercredis alterréactifs

... Pourquoi je propose un autre espace de concertation...

Sommes-nous en mesure d'agir d'une manière efficace et efficiente sur le destin de nos communes? Allons-nous nous laisser balloter par les événements sans essayer d'infléchir un tant soit peu le cours des choses? Serions-nous devenus des moutons de Panurge tout juste bons à lever le coude aux vins d'honneur inauguratifs ?

Pardon pour le ton provocateur ! Il n'est employé ici que pour faire réagir. Je ne prétends pas vous donner de leçons, ni faire surgir un quelconque complexe de culpabilité, mais simplement réveiller les consciences !

« C'est la conscience qui réalise ! » proclamait un griot africain... C'est à cette maxime que je m'accroche pour initier cet espace dont je rêve depuis l'avènement de notre communauté de communes! Seule la prise de conscience de notre destin commun et de la nécessité de le prendre en charge, ensemble et solidaires, qui peut aujourd'hui faire avancer les choses... Avec l'avènement des réseaux virtuels, un nouveau maillage territorial se met en place, au cours duquel certains découpages vont disparaître ou s'estomper...

Ne laissons pas nos communes rurales devenir des divisions administratives vides de sens ! Il faut absolument réfléchir sur la restructuration et les nouvelles missions des collectivités locales, que vont entraîner inéluctablement la décentralisation du pouvoir politique et la déconcentration des services de l'état...

Et puis il y a aussi tout simplement l'envie de partager ses idées, ses expériences, ses solutions... Mais aussi ses soucis, ses craintes, ses révoltes, et bien entendu ses « conneries »...

Un espace de réflexion libre de toute pression et de toute contrainte...

Je vous propose donc qu'une fois par mois, nous organisions un temps commun de réflexion, de débat, de « réactions » qui ne soit soumis à aucun leadership, politique ou idéologique, afin de témoigner, de dire, de réagir sur les sujets qui nous préoccupent. Et ce, sans règle protocolaire aucune, sans préjugé hiérarchique, sans obligation de respecter le « politiquement correct ».

Un calendrier prévisionnel... Mais amendable à souhait !

Calendrier : Chaque premier mercredi du mois, à 19 heures, dans une des communes de la communauté.

_ mercredi 2 mars 2005 à la Mairie d'UGNY LE GAY

_ mercredi 6 avril 2005
_ mercredi 4 mai 2005
_ mercredi 1 juin 2005
_ mercredi 6 juillet 2005
_ mercredi 7 septembre 2005
_ mercredi 5 octobre 2005
_ mercredi 2 novembre 2005
_ mercredi 7 décembre 2005



N'hésitez pas à me communiquer vos réactions oralement ou par écrit au 03 23 38 01 45 ou au 06 33 22 69 75 ou à l'adresse e-mail jpgoyo@aol.com

Transfert des Ordures Ménagères.

Ce dont il faut être conscient par rapport au transfert des charges.

On nous a peut-être un peu beaucoup embrouillé l'esprit avec ce foutu système d'amalgamer les transferts de charge des OM avec les dotations de solidarité découlant de la TPU. On nous a en tout cas masqué des déséquilibres tout à fait criants (et inadmissibles pourrait-on dire), dans la répartition de ces charges entre les communes. Il faut dire que ce montage de bric et de broc, proposé par je ne sais qui pour éviter je ne sais quoi, compte tenu des disparités des sources de financement du service OM de chaque commune, ne pouvait aboutir qu'à une répartition d'une extrême inégalité entre chaque contribuable de notre territoire, et ce même à service égal !

A la vue de l'analyse des données chiffrées fournies par les cabinets d'étude (tableau que je mets à votre disposition si vous le désirez), on s'aperçoit des énormes disparités entre les communes ! Cela va de 2 euros à 92 euros par an et par habitant. Et si presque toutes les communes tirent avantage du transfert au niveau financier, trois d'entre elles, voient le coût par habitant augmenter, et notamment LA NEUVILLE EN BEINE qui voit ses charges augmenter de 30% ! Dix communes voient les coûts des OM dans leur commune baisser de plus de la moitié ! Deux d'entre elles vont se retrouver avec un service qui va leur coûter à peine 2 ou 3 euros par habitant et par an !

Enfin, même la TEOM intercommunale, malgré un taux unique, est inégalement répartie. En effet, par le jeu des écarts de cotation de la valeur locative des habitations de chaque commune, les prélèvements par habitant diffèrent dans une fourchette qui va de 10 à 34 euros, et ceci pour un service équivalent !

Alors bien sûr, vous allez me dire : « Popol Goyo, t'es bien gentil de critiquer le système, t'as beau jeu de faire ton important en venant railler les décisions prises (dont tu étais partie prenante d'ailleurs), mais t'as une autre solution, toi ?... » _ J'sais bien, J'sais bien, c'est pas facile de reconnaître ses erreurs, mais enfin, je vous l'avais quand même dit qu'y avait un truc !

Quand il a fallu reprendre un peu tout ce fatras de calcul concernant les charges transférées, j'ai repris le rapport Gaudriot. Vous savez ce rapport qui avait été si vite enterré par la politique à grand spectacle de la majorité du conseil Municipal Chaunois au début de l'été 2003. Il faut le lire attentivement. Tout y est ! Et c'est d'ailleurs très bien fait ! et très cohérent, et surtout il y a dans ce rapport une indépendance de ton qui tranche avec les innombrables rapports alibis qui reprennent avec complaisance les positions des dirigeants, du moment que le chèque tombe une fois le rapport terminé...

Ce rapport est donc très clair sur l'issue des divers financements qui ont été proposés, notamment ceux qui mettent en jeu TEOM et budget général. Il y a même une simulation qui introduit une redevance spéciale pour les déchets assimilés... Tiens, tiens, bien qu'elle soit légalement obligatoire, personne n'en parle... Pourquoi ?... Parce qu'aucun des scénarii proposés ne pouvait contenter la municipalité Chaunoise au regard de la politique de financement pratiqué à CHAUNY avant transfert. Et ne parlons pas d'un financement à 100% par la TEOM. Les Chaunois propriétaires seraient tous obligés de revendre leurs SICAV. D'autant que, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, la disparité des valeurs locatives n'est pas à l'avantage d'une ville comme CHAUNY. Il y a bien la redevance spéciale qui pourrait lisser un peu cette forte contribution des ménages, mais on est loin de l'équation initiale 35% de contribution par la TEOM par les habitants du centre bourg.

Et là est tout le problème, les deux centres urbains font fortement appel au budget général pour financer leur service OM... Il a donc fallu bricoler ce système quelque peu fantaisiste de TPU liée aux transferts des OM afin de conserver approximativement les équilibres budgétaires des deux grandes villes. Ça fonctionne pour elles, mais alors pour le reste, ça donne des résultats rocambolesques comme le démontre les tableaux comparatifs que j'ai pu élaborer...

La conclusion de tout ça, c'est que nous aurions dû suivre la proposition de notre collègue René PARIS, qui avait bien senti que la seule solution à peu près équitable pour tout le monde, bien que difficile à mettre en place eut été le système de la redevance... Certes nous aurions eu des impayés à dénoncer et à sanctionner par voie de justice, ce qui n'est pas toujours agréable pour un élu. Certes l'information sur la composition des foyers est extrêmement difficile à collecter. Mais ne valait-il pas mieux mettre en place un système complexe mais ô combien plus équitable, que ce bricolage déséquilibré et incohérent qui ne fait qu'accentuer les inégalités et qui ne peut satisfaire quelque esprit que ce soit doté d'un minimum de rationalité..

La Zone d'Economie stratégique... Mais quelle stratégie ?...

Je n'ai pas aimé la dernière réunion des élus ruraux. Je n'ai pas aimé, parce qu'encore une fois, on nous a pris pour des « cons ». Surtout le vice-président, le seul d'ailleurs qui se soit déplacé pour participer à la réunion. On nous a d'abord dit, enfin pas franchement, mais fait comprendre que les « affaires » étaient beaucoup trop compliquées pour nous : communauté de communes, charte interterritoriale de coopération intercommunale, charte de pays, tout cela est un tel imbroglio que seuls les gens avisés seraient capables de comprendre...

Tu parles! A qui profite cette opacité, si ce n'est aux décideurs qui ne veulent pas qu'on mette trop le nez dans leurs affaires !

Au cours de cette réunion, il a été question de la zone économique stratégique... Cette zone est une émanation de la charte interterritoriale signée avec les verts Monts. Je n'ai pas suivi le dossier et ne suis donc pas intervenu sur le sujet. Cela dit, pas un seul élu participant aux commissions ad hoc, et donc censé être au courant, n'était capable de donner une vision claire du projet et de son développement. On devait accueillir des éco-filières, mais on est plus sûr d'en vouloir. Il n'a jamais été question de d'accueillir un four incinérateur, ni de zone de stockage de déchets. De plus, un certain flou apparaît, dans les estimations des coûts engendrés par cette zone, notamment au niveau du fonctionnement futur, mais aussi dans la présentation du budget qui ne fait pas apparaître certaines recettes.

Un Maire s'est ému de cette situation, et proposé que les élus au voisinage de la zone soient consultés avant toute autorisation donnée à des entreprises à haut risque de contamination ou de pollution... Une sorte de droit de veto en quelque sorte ?... Mais devant les « allusions » du vice-Président au ton un tant soi peu méprisant, ce Maire a vite battu en retraite. Pourquoi tant de frilosité dans la défense de ses convictions ?... Y aurait-il là encore dans son attitude un semblant de volonté à ne pas « égratigner » le Président pour pouvoir mieux se placer ensuite ? Les intrigues pour les futures places de vice-présidents de la communauté de communes seraient-elles déjà entamées ?...

On ne niera certes pas que le territoire Chauny Tergnier manque cruellement d'offre mobilière en matière d'implantation industrielle. Les anciennes zones du Sivom ayant rendu l'âme pour cause de PPRI, il fallait bien changer la politique d'aménagement foncier industriel, en abandonnant le vecteur de communication voie ferrée canal, pour s'appuyer sur le réseau routier. Soit... Mais alors, que l'on aille jusqu'au bout de certaines logiques, et surtout que le projet de développement industriel soit clairement défini. On a entendu quelques voix se faire entendre concernant un traitement OM dont le transport s'opèrerait par le rail... Pourquoi cet axe de développement n'a pas été retenu ou est-il passé sous silence ?

Fallait-il que les politiques se mettent à faire du développement économique ? Ceci n'est-il pas une affaire de spécialistes ? Il nous fallait se prononcer sur un projet économique, et ensuite laisser aux professionnels, aux « spécialistes » le soin de mettre en œuvre les choix politiques qui avaient été faits. Depuis maintenant quatre ans (voire davantage si l'on compte les années de fonctionnement du CRA, Centre de Ressources & d'Affaires) que l'on consomme du financement pour développer l'emploi et l'implantation d'entreprises, quels sont les résultats obtenus. Ne court-on pas après des chimères ? Et comme le laisse pressentir l'étude faite par le cabinet Territoire Conseille, cette zone d'économie ne servirait-elle pas à déplacer les installations de certaines grosses entreprises du Chaunois implantées en zone inondable ?... On pourrait le supposer tant les élus Chaunois ont facilement accepté la mise en place de la TPU ?...

**Dans cette affaire là, comme dans beaucoup d'autres, on baigne dans le flou et l'opacité...
Des intérêts catégoriels prennent le pas sur l'intérêt général...
Et encore une fois nous sommes pris pour quantité négligeable.**

La charte de pays. Pour ou contre une politique hégémonique...

12 communes au Sud-ouest de notre territoire ont été exclues unilatéralement du périmètre de la charte de pays.

Fallait-il se montrer aussi arrogant vis-à-vis des revendications de 12 communes rurales non intégrées à un EPCI ? Et surtout, pourquoi les communes rurales de la communauté de communes Chauny TERGNIER ont-elles traité ce dossier avec une telle désinvolture ? Devions-nous accepter d'exclure la population de ces territoires du financement régional pour les dissensions apparues lors des débats préparatoires à l'élaboration de cette charte ?

Et d'abord quelles revendications de ces communes étaient réellement inacceptables ?

Monsieur le Président nous a servi une liste de doléances qu'il a trouvé apparemment insurmontable... Mais ce qu'il ne nous a pas dit, c'est que ce document n'avait absolument pas valeur d'ultimatum inconditionnel. Renseignement pris auprès d'un élu signataire, ce document a été distribué au début de la réunion du 16 Juin pour servir d'argumentaire au débat qui serait engagé lors de cette réunion. C'est donc le débat qui s'en est suivi qui aurait pu être éclairant pour la prise de décision du conseil communautaire : avez-vous été informé de ces débats ?

Apparemment il n'y en aurait pas eu... On a laissé parler ceux qui argumentaient sur des positions différentes de celles tenues par l'exécutif de la Communauté, et puis on a conclu sans tenir compte de ces arguments...

Quant à la lettre des élus ruraux de nos 12 communes, qu'y a-t-il de révoltant dans ce qu'ils réclament ?

« ... La constitution du « Pays Chaunois » suppose concertation et respect des futurs acteurs de ce Pays. »

Qui pourrait se déclarer contre ce préambule à toute négociation entre représentants de collectivités quelles qu'elles soient ?... Fallait-il pour cela que les communes non rattachées soient déclarées « persona non grata » pour un projet qui justement se veut un vecteur de cohérence et d'organisation pour toute la population d'un territoire. Cette volonté première n'aurait-elle pas mérité plus de respect et de concertation entre les différents partenaires ?

La signature de la charte du pays Chaunois ; une procédure menée au pas de charge...

Aux dernières nouvelles, la Charte du Pays Chaunois n'est pas définitivement scellée. Et comme le faisait remarquer Laurent Brocheton, Conseiller Régional, nous avons jusqu'en Juin 2005 pour l'amender.

Fallait-il dès lors se précipiter et évacuer certaines étapes de la procédure en quatrième vitesse, comme l'a fait remarquer dans leur conclusion les membres du conseil de développement ?

Un contrat cadre a donc été conclu pour ne pas freiner les projets engagés. On a maintenant 5 mois pour rencontrer et discuter avec les communes qui ont exprimé leur différence... Il faut dès maintenant exiger des négociations afin de rapprocher des points de vue qui ne sont pas insurmontables... A moins qu'encore une fois, les dirigeants de la communauté de communes CHAUNY TERGNIER ne veillent mettre sous l'éteignoir des élus trop « indociles », comme au plus beau temps des républiques bananières.

Conte des mille et une noises : Le syndrome de Machiavel

Il était une fois une communauté de communes qui venait d'être créée. Elle avait vu le jour grâce à l'opiniâtreté d'un maire rural d'un charisme certain, et à l'enthousiasme d'un jeune chargé de mission, brillant et cultivé, qui avaient réussi à surmonter les chamailleries stériles des élus des deux centre bourgs...

Mais voilà, c'était trop demander à ces élus urbains de s'entendre sur des projets communs. Et sous le premier prétexte venu (des réticences sur le transfert de zones économiques), les délégués de l'une des deux villes démissionnent.

Passant outre, les autres communes font bloc et procèdent à de nouvelles élections qui installent à la présidence de la communauté de communes un Maire rural.

Tout se serait passé pour le mieux si les élus urbains démissionnaires ne s'étaient mis en tête de détruire le fragile édifice intercommunautaire qui était en train de se bâtir.

Pourquoi ces élus ont-ils entrepris la « casse systématique » de la CCCT ? Là est la seule question fondamentale pour comprendre et analyser la situation dans laquelle était à l'époque cette communauté...

Bien sûr le refus de transférer les charges d'une zone économique y était pour quelque chose... Mais ce que ces messieurs n'ont pas accepté non plus, c'est que les élus ruraux assument les responsabilités et prennent les décisions. La campagne de dénigrement contre le président et ses origines (allusion à l'ancien régime, le fait du prince, l'esprit républicain bafoué), tous ces propos caricaturaux relevait d'un mépris total à l'égard de l'élu rural qu'il était...

« Il faut des professionnels pour diriger une communauté de communes, martelaient-ils »... Ah ! Ah ! Ah ! La bonne blague... On savait qu'il fallait des professionnels chez les péripatéticiens mais au sein des représentants du peuple ???... Cela écartait donc les petits amateurs de maires ruraux, beaucoup trop « cons » pour gérer une collectivité de 40 000 habitants. D'ailleurs le journaliste (télécommandé depuis un hôtel de ville ?) ayant écrit un article commentant la situation, était très clair sur le sujet : un accord entre les élus des centres urbains serait le bienvenu pour écarter ces peigne-culs de ruraux de la direction des affaires.

La démonstration (par l'absurde) était évidente pour ces élus : la CCCT ne va pas assez vite, la CCCT n'est pas structurée, la CCCT ne respecte pas le droit, la CCCT a un président rural, donc les ruraux ne savent pas gérer la CCCT.

En conclusion...

« ...Il faut savoir qu'il y a deux manières de combattre les hommes : l'une par la force, et l'autre par les lois. Nous tenons la première des bêtes, et la seconde des hommes. Mais comme cette dernière ne suffit pas toujours, il faut souvent avoir recours à l'autre. Il faut donc qu'un Prince sache être homme et bête à propos... »

« Un Prince, donc, ne peut ni ne doit tenir sa parole que lorsqu'il le peut sans se faire de tort. Cependant, si le genre humain n'était point corrompu, ce précepte ne vaudrait rien; mais comme les hommes sont des scélérats, et qu'ils vous manquent à tout moment de parole, vous n'êtes point obligé non plus de leur garder la vôtre; et vous ne manquerez jamais d'occasions légitimes pour la rompre. Je pourrais rapporter ici mille exemples modernes de la perfidie des Princes, et montrer combien d'engagements et de traités ont été rompus par leur félonie. Le plus heureux est celui qui sait faire le Renard mieux que les autres.

Extraits du Prince de Machiavel chapitre XVIII...

Que ces quelques lignes puissent éviter aux élus de notre territoire de tomber dans une amnésie totale...